REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016
SEANCE ORDINAIRE

PRESENTS : Pascal BORTOT – Catherine SIRI-RACLE - Gilles GADESKI – Chantal MARET-ALEXANDRE – Christophe ALLEXANT – Alain BŒUF – Arnaud MANCA – Franck COUPECHOUX – Emmanuel JINKINS – Stéphanie POULY – Jacques MICHELIN – Nathalie PEDRON - Pierre LUCOT – Claudine BEUDET – Christel MANGEMATIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre LUCOT

Date de convocation : 07/3/2016
Conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Le compte-rendu de la réunion du 8 février est approuvé à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente le budget primitif 2015, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2015 pour le budget principal.

M. le Maire se retire, Mme Catherine RACLE, adjointe aux finances, est désignée Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Mme Catherine RACLE, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (14 voix pour) vote et arrête les résultats définitifs 2015 qui se décomposent comme suit :

- Section de fonctionnement : EXCEDENT de 813 110,80 €
- Section d'investissement : DEFICIT de 190 775,31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité (15 voix pour) :

- d'affecter le résultat global de la section de fonctionnement, soit la somme de 190 775,31 € à la section d'investissement (recette portée à l'article 1068 du BP 2016).
- de reporter le solde disponible, soit la somme de 813 110,80 € en section de fonctionnement, article 002 du BP 2016.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après analyse du budget primitif 2016, M. le Maire soumet au débat la fixation du taux des taxes pour l'année 2016 en précisant qu'il est favorable à un maintien des taux actuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 et de reconduire les taux 2015, à savoir :

	Taux 2015	**Taux 2016**
Taxe d'habitation	5,23 %	**5,23 %**
Taxe foncière bâti	16,74 %	**16,74 %**
Taxe foncière non bâti	46,60 %	**46,60 %**

4. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget pour l'exercice 2016 comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement		1 237 896,00 €	1 559 623,80 € (dont 813 110,80 € d'excédent reporté)
Investissement		760 775,31 € (dont 190 775,31 € de déficit reporté)	760 775,31 €

5. SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS 2016

M. le Maire explique que selon les critères définis en 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2016 :

Désignation	Montant
Coopérative scolaire école élémentaire Saulon	1 050 €
Coopérative scolaire école élémentaire Barges	240 €
Coopérative scolaire école maternelle "Layer"	990 €
Association du foyer rural	4 115 €
Bicross club Saulonnais	250 €
Entente cycliste Saulonnaise (ECS)	225 €
Football Club SC	250 €
Saulon Organisation Solidarité (SOS)	230 €
Mont'Hauts	230 €
Association des amis de la bibliothèque (bibliobus)	200 €
Prévision subvention exceptionnelle	220 €
TOTAL	**8 000 €**

6. RÉNOVATION COMPLÈTE DES ABAT-SONS DE L'ÉGLISE

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de rénover les abat-sons de l'église. En effet, les planches vieillies et usées par le temps menacent de tomber à tout moment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet *de rénovation complète des abat-sons de l'église* pour un montant estimatif de *16 200 € H.T.*
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme "Edifices cultuels communaux non protégés"
- sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

7. TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DU TOIT TERRASSE DE LA MAIRIE

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'étanchéité du toit qui abrite les locaux de la mairie.
Les nombreuses infiltrations provoquent des fuites et abîment les plafonds, notamment celui de la salle de conseil, qui fait office de bureau centralisateur pour les élections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet *de travaux d'étanchéité du toit terrasse* pour un montant de *26 500 € H.T.*
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme "Bâtiments et édifices publics communaux non protégés".
- sollicite l'aide de l'état au titre du Soutien à l'investissement public local.

8. REFECTION DES SOLS DES TERRAINS DE TENNIS

M. le Maire informe de la nécessité de procéder à la réfection des sols des terrains de tennis de la commune qui n'ont fait l'objet d'aucuns travaux de maintenance depuis leur construction et qui sont dégradés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet *de réfection des sols des terrains de tennis* pour un montant estimatif de *14 000 € H.T.*
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or.
- sollicite une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

9. MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire rappelle que les établissements accueillant du public doivent être dotés d'équipements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Afin de réaliser ces équipements à la salle des fêtes, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet *de mise en accessibilité de la salle des fêtes* pour un montant estimatif de *45 100 € H.T.*
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Bâtiments et édifices publics communaux non protégés.
- sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Soutien à l'investissement public local.

10. REMPLACEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA CENTRALE D'AIR PULSE DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe de la nécessité de procéder au remplacement et à la mise aux normes de la centrale d'air pulsé de la salle des fêtes.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet *de remplacement et de mise aux normes de la centrale d'air pulsé* pour un montant estimatif de 75 000 *€ H.T.*
- sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Soutien à l'investissement public local.
- sollicite une subvention auprès de l'ADEME.

11. SUBVENTION AU CCAS – EXERCICE 2016

- Considérant l'action générale de prévention et de développement social du Centre Communal d'Action Social (CCAS),
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide d'accorder au CCAS une subvention de fonctionnement de 11 000 €.

M. Gilles GADESKI (1er adjoint) informe :

- de la taille de différentes haies autour de la mairie, de la salle des fêtes, sur le chemin blanc derrière le lotissement du Levant.
- de la pose de point à temps sur les trottoirs chemin de la Quincenière et dans la cour de l'école primaire.
- de l'établissement d'un devis pour le remplacement des abat-sons de l'église.
- de la pose d'une alarme incendie sonore et visuelle, d'un extincteur, de tapis d'entrée intérieur et extérieur à la bibliothèque.
- du changement de la platine de l'interphone ouvre porte de l'école maternelle.
- de la disparition des girouettes du toit de l'école maternelle.
- du lancement, le 2 mars 2016 du dossier de consultation pour la démolition de l'ancien vestiaire foot.

Alain BŒUF (3ème adjoint) informe :

- de son mécontentement suite aux résultats du recensement. En effet, la baisse significative du nombre d'habitants, non imputable à la politique de la municipalité actuelle est préjudiciable pour les années à venir.
- de sa rencontre avec les organisateurs du ball-trap qui exercent leur activité sur le terrain communal afin de les informer de leur non-droit de tirer régulièrement. Il a été décidé, à l'issue de cette rencontre de ne plus organiser de ball-trap tant que la situation ne sera pas régularisée.

Franck COUPECHOUX (conseiller municipal délégué) informe :

- de la tenue samedi 16 mars de la 3ème réunion sur le plan de développement communal qui permet de définir les objectifs structurants pour la commune et renouvelle à cette occasion ses remerciements aux membres de la commission ainsi qu'aux habitants impliqués.

Fin de séance à 21 h 30